

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

1295 Tannay, le 16 juin 2025

CC/19/2021-2026

Procès-verbal n° 19 de la séance du Conseil communal de Tannay du 16 juin 2025 à 19h30

Ordre du jour

- 1. Appel**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal 24 mars 2025**
- 4. Communications du Bureau**
- 5. Communications de la Municipalité**
- 6. Communications des délégués des différentes associations intercommunales**
- 7. Election du Bureau du Conseil communal, de la Commission des finances, de la Commission de gestion**
- 8. Préavis n°50 de la Municipalité relatif au Règlement sur la protection du patrimoine arboré**
- 9. Préavis n°51 de la Municipalité relatif à la reconduction du Dispositif d'Investissement solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN)**
- 10. Préavis n°52 de la Municipalité relatif au Rapport de gestion 2024**
- 11. Préavis n°53 relatif aux comptes communaux 2024 et ses annexes**
- 12. Préavis n°54 relatif aux comptes EIPT 2024 (Port) et ses annexes**
- 13. Propositions individuelles et divers**
- 14. Verrée**

Message d'ouverture du Président

« Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs du public, au nom du Bureau du Conseil communal de Tannay, je vous

5. Communications de la Municipalité

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT informe, concernant la RC1, que des démarcations pour les passages destinés aux piétons ont été mis au sol. Un panneau d'interdiction de circuler sera également mis en place pour interdire la circulation au niveau de la buvette afin de réduire l'encombrement et réguler le stationnement sauvage. Une limite de vitesse à 60km/h a été instaurée par la DGMR pour le tronçon entre les deux giratoires et des panneaux indicateurs seront installés dans les deux directions. Cette mesure a également été validée par le TCS.

La RC2, qui traverse le village de Mies, est en cours de réfection ; la circulation est entravée, et est à sens unique. Tous les détails concernant les travaux sont disponibles sur le site internet de la commune.

Concernant la sécurité du village, le SDS augmentera ses rondes à l'Ascension et à la Pentecôte pour prévenir au mieux les incivilités durant ces périodes. Une réflexion intercommunale sera nécessaire pour prévenir ce phénomène en augmentation qui a lieu non seulement à Tannay, mais aussi dans les autres villages de Terre Sainte.

Le projet des travaux de la gare CFF seront retardés de 2 ans car il y a des oppositions.

Elle félicite la Commission culturelle pour la création du Cinéroli.

Elle annonce son départ de Tannay pour le 31 août 2025 et remercie pour la confiance témoignée pendant ces 4 ans. Elle remercie en particulier les membres de la Commission culturelle, pleinement engagés dans leur projet social et citoyen, ainsi que la Commission des naturalisations avec qui elle a eu un grand plaisir à travailler. Elle partage deux recommandations qui lui tiennent à cœur : la préservation du patrimoine immobilier et paysager du village, ainsi que le travail d'équipe, qui lui a manqué durant cette législature.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL informe que l'ouverture de la piscine aura lieu fin août-début septembre 2025. Il s'agit de bassins en inox qui sont à ce jour remplis et qui auront des coûts d'entretien réduits à long terme. Un plus petit bassin sera utilisé notamment pour des cours de natation, d'Aquabike et d'Aquagym. Les activités sportives seront confiées à l'école de natation Aqualudeau, mandataire externe, dès septembre 2025. La société de conseil MatchDay a été mandatée pour établir un business plan et proposer différentes options stratégiques.

S'agissant de la patinoire, son ouverture est prévue pour le mois de novembre 2025. Elle sera exploitée par ARSCO SA car elle ne permet pas de générer des revenus justifiant une externalisation. Elle pourra également être utilisée en été grâce à la halle couverte. Un restaurant ouvrira en septembre ou octobre 2025, selon le choix de l'exploitant.

L'inauguration par les autorités aura lieu le vendredi 14 novembre 2025, et pour le public le samedi 15 novembre 2025.

Il présente ensuite l'analyse des coûts de construction entre 2013 et 2025. Les modifications apportées au projet initial de 2013 ont augmenté les coûts de construction, ainsi que d'autres facteurs comme la réalisation des fouilles archéologiques qui n'était pas exigée au départ.

L'ouverture de la piscine au public a également permis d'obtenir des subventions cantonales de près d'1 MCHF. Cela nécessite toutefois la présence de 2 garde-bains qui n'étaient pas prévus initialement.

Il indique que le budget, par habitant, a augmenté de 56 CHF en 2013, à 83 CHF à ce jour.

grande Bellezza ». Une verrée suivra. Les projets à venir seront présentés en septembre 2025. Pour plus d'informations : www.cineroli.ch

Madame Maria del Rosario MARTINEZ CASTRO annonce, pour l'ARSCO, qu'une séance a eu lieu le 30 avril 2025 concernant la présentation des activités de gestion de l'année 2024 et de certaines activités prévues pour 2025. Les travaux ont permis notamment d'installer un éclairage LED et des nouvelles alarmes au collège des Rojalets, ainsi que la mise en service des panneaux photovoltaïques. Au collège Necker, des barrières de sécurité extérieures ont été installées, des fours ont été remplacés par des plus grands et des fontaines ont été mises en place.

Elle indique que le projet de construction de la salle de gymnastique a été modifié : elle sera 50% plus grande que ce qui était prévu initialement, ce qui engendre un coût supplémentaire lequel sera financé par une subvention cantonale. L'agrandissement de cette salle se justifie principalement par l'augmentation de la population pour les prochaines années.

7. Election du Bureau du Conseil communal, de la Commission des finances et de la Commission de gestion

Monsieur le Président Guillaume BENARD se fait remplacer par le vice-Président, Monsieur Marc HUSMANN.

Pour l'élection du Président du Conseil communal, Monsieur MARC HUSMANN demande si une personne est intéressée à se présenter comme candidat(e) ; personne ne se présente.

M. Guillaume BENARD est réélu à l'unanimité.

Il reprend la séance.

Pour l'élection du Vice-Président du Conseil communal, personne ne se présente comme candidat(e) : Madame Ines FRANKE et Monsieur Marc HUSMANN sont réélus à l'unanimité.

Pour l'élection des scrutateurs du Conseil communal, personne ne se présente comme candidat(e) : Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH et Madame Kirstin REYNISDOTTIR sont réélues à l'unanimité.

Pour l'élection des scrutateurs remplaçants du Conseil communal, personne ne se présente comme candidat(e) : Madame Tatiana VARLAMOVA et Madame Julia TADION sont réélues à l'unanimité.

Pour la Commission de gestion, l'ensemble de ses membres se représentent à l'exception de Monsieur Marc POLYDOR. Madame Caitlin MONNEY se présente ; elle est élue à l'unanimité en remplacement de Monsieur Marc POLYDOR. Les membres sont donc : Monsieur Pascal CORNU, Monsieur David GSCHWEND, Madame Maria del Rosario MARTINEZ CASTRO, Madame Jill MONNEY et Madame Caitlin MONNEY.

Pour la Commission des finances, tous les membres se représentent et sont élus à l'unanimité. Les membres sont donc les suivants : Monsieur Jean-Marc KELLER, Monsieur Arcadio MIR, Monsieur François STETTLER, Monsieur Arnaud WEIL, Madame Nicole WERMUTH KEAYAERTS.

Pour la Commission de recours, tous les membres se représentent à l'exception de Monsieur Marc POLYDOR.

Madame la Syndique Denise RUDAZ informe que cette commission ne se réunit que très rarement.

Monsieur François STETTLER se présente ; il est élu à l'unanimité.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL précise que les projets de grandes envergures, lesquels nécessitent des subventions cantonales de plusieurs millions, ne rentrent pas dans le cadre du DISREN.

Monsieur Marc HUSMANN se dit préoccupé par les coûts élevés causés par Télé-Dôle pour la région de Nyon.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que Télé-Dôle a pu être sauvé notamment grâce au DISREN, et au canton. Elle regrette que certaines communes, comme Prangins ou Commugny, ne fassent pas partie du DISREN, car elles profitent également des avantages. Elles sont toutefois en discussion pour faire partie du DISREN à l'avenir.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 51 est accepté à la majorité (1 non).

10. Préavis n° 52 de la Municipalité relatif au Rapport de gestion 2024

Madame la Syndique Denise RUDAZ présente le préavis n°52.

Monsieur David GSCHWEND lit le rapport de la Commission de gestion ; au nom de cette Commission, il recommande d'approuver le préavis n° 52.

Sur question de Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH, Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT indique que les avis de mutation concernent les mouvements qui ont lieu au sein de la commune, et qui sont enregistrés par le contrôle des habitants, tels que les déménagements, changements d'état civil (mariages, divorces etc.).

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 52 est accepté à l'unanimité.

11. Préavis n° 53 de la Municipalité relatif aux comptes communaux 2024 et ses annexes

Monsieur le Municipal Claus HÄSSIG présente le préavis n°53.

Monsieur David GSCHWEND lit le rapport de la Commission de gestion ; au nom de cette Commission, il recommande d'approuver le préavis n° 53.

Madame Maria del Rosario MARTINEZ CASTRO demande s'il y a des prévisions de financement pour 2025.

Monsieur le Municipal Claus HÄSSIG répond que la situation des recettes fiscales est difficile à établir en début d'année et qu'il n'est pas possible pour le moment de prévoir celles à venir. Une meilleure visibilité est attendue pour novembre 2025. Actuellement, il n'y a pas de mauvaises surprises attendues au niveau des dépenses.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 53 est accepté à l'unanimité

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond que les CFF ont l'obligation de mettre la gare de Tannay aux normes. Cette mise en conformité risque toutefois d'être reportée de 2 à 4 ans.

Monsieur Daniel PILSWORTH informe qu'un article paru dans le journal de la Côte relate qu'une enquête sociologique est en cours sur les haies et ce qu'elles révèlent de la manière de vivre ensemble. Il prévoit d'organiser une balade avec la journaliste et son photographe pour voir ses haies. Il transmettra l'article par courriel après la séance.

Monsieur Arcadio MIR souhaite avoir des informations au sujet de l'installation récente de la fibre optique.

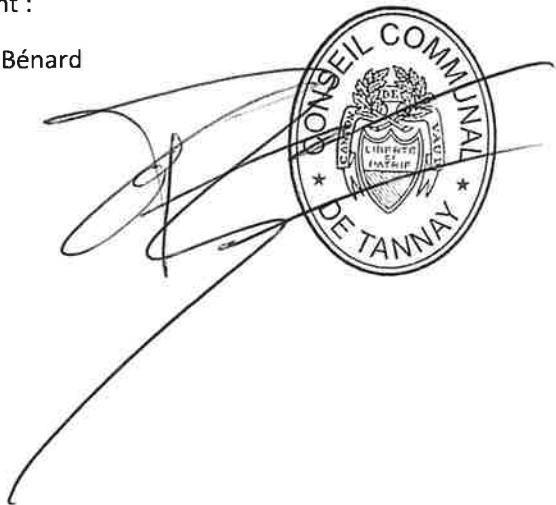
Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond qu'il s'agit d'une initiative de Swisscom qui a procédé à des coupures de courant sans avertissement préalable ; Tannay n'a aucun pouvoir de décision à ce sujet.

Monsieur le Président Guillaume BENARD rappelle que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 15 septembre 2025.

Il clôture la séance à 22h40.

Le Président :

Guillaume Bénard



La Secrétaire ad interim :

Sophie Reviol

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'p.o. AS Reviol'.

La Secrétaire :

Anne-Sophie Nuoffer

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'AS Nuoffer'.